

ANNEXE B

ACCORD CANADA-MEXIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

Coopération Canada-Mexique en matière d'environnement

Le 16 mars 1990, le Canada et le Mexique ont signé un accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement. L'Accord est très général, permettant la coopération sur les enjeux environnementaux d'importance pour les deux pays.

Le 18 mars 1992, le gouvernement a annoncé un programme de 1 million de dollars, en vertu de l'Accord Canada-Mexique, destiné à aider le Mexique à améliorer ses pratiques en matière de surveillance de l'environnement et d'exécution des lois et règlements.

Les projets choisis sont conçus en fonction des besoins du Mexique et aideront le Secrétariat du développement social du Mexique à faire exécuter les lois rigoureuses en matière d'environnement que le pays a adoptées en 1988.

Environ 20 projets intéressant les secteurs privés et publics du Canada et du Mexique sont mis en oeuvre dans six domaines différents :

Surveillance du respect des lois

- Acquisition d'un laboratoire mobile
- Séminaires de formation au Mexique et au Canada
- Acquisition de logiciels

Gestion des substances et des déchets dangereux

- Création de normes techniques et de règlements
- Analyses comparatives

Lutte contre la pollution atmosphérique

- Création de normes techniques
- Étude des inventaires d'émissions

Évaluation des incidences sur l'environnement

- Manuels d'évaluation des incidences sur l'environnement pour des secteurs donnés

En outre, des projets sur le papillon monarque et sur l'éducation en environnement sont élaborés dans le cadre de ce programme de 1 million de dollars.

Au total, le Canada a engagé plus de 1,9 million de dollars pour des projets en environnement au Mexique depuis 1990.